



Circonscription
d'Épinay-sur-Seine

académie de Créteil

éducation
nationale

Affaire suivie par
Rémi GUYOT
Inspecteur de l'Education
Nationale

Téléphone
01 41 68 20 46
Télécopie
01 48 41 92 48
Courriel
ce.0931054R@ac-creteil.fr

48-50 rue d'Enghien
93800 Epinay-sur-Seine

www.ien-epinay.circo.ac-creteil.fr

Épinay-sur-Seine, le 13 septembre 2019

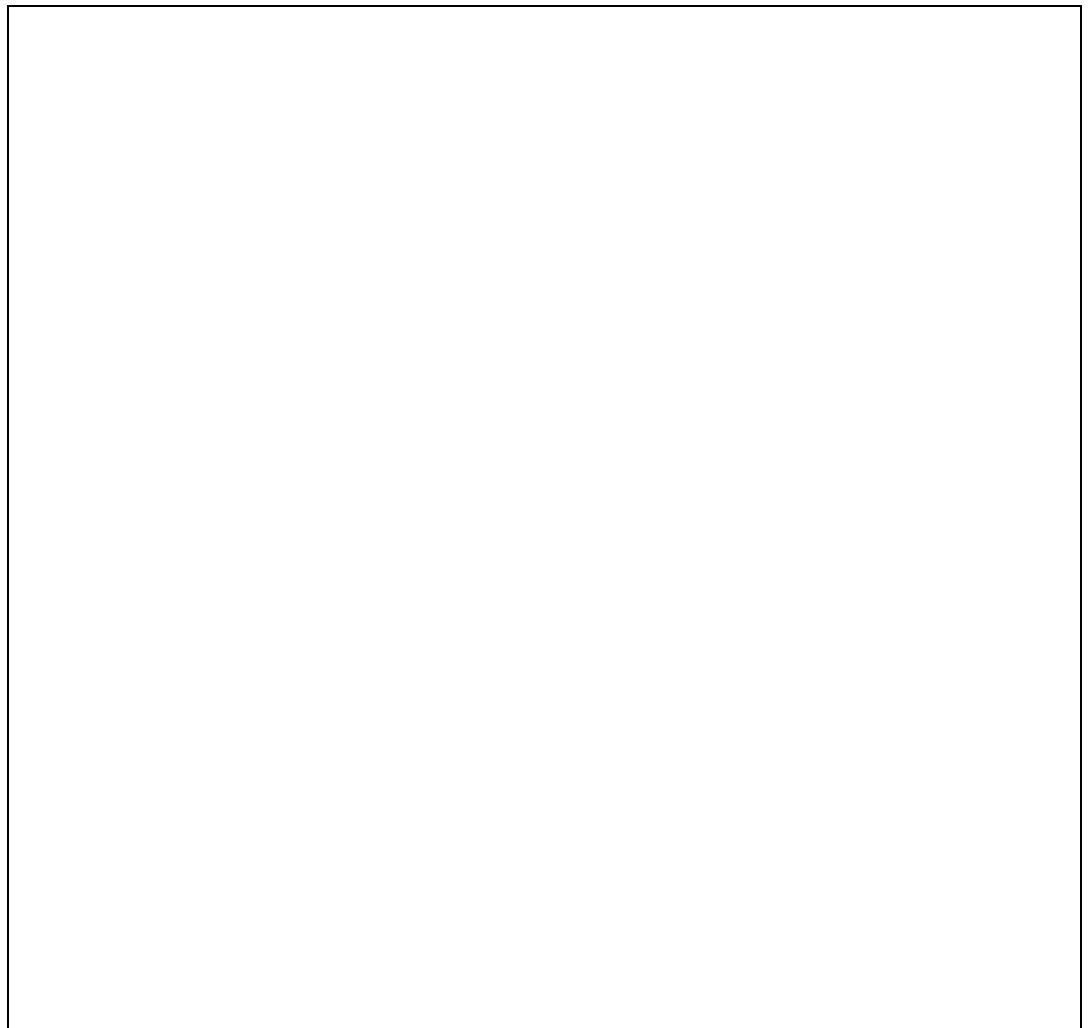
L'inspecteur de l'Education nationale chargée de la
Circonscription d'Épinay sur Seine

A

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

Note de service 2019 - 4 : Pôle ressource et RASED

Cette circulaire sera émarginée par l'ensemble des enseignant.e.s des écoles.





2 / 5

Références et ressources

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Circulaire n°2004-026 du 10 février 2004, référentiel des compétences professionnelles des enseignants spécialisés du 1^{er} degré (CAPASH)

Annexe 1 au BO n°7 du 16 février 2017 : Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (CAPPEI)

Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 : Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

Psychologues EN

[circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017](#)

[arrêté du 26 avril 2017 - J.O. du 30 avril 2017](#)

[note de service n° 2017-042 du 28 février 2017](#)

[décret n° 2017-120 du 1er février 2017](#)

BO n°22 du 29 mai 2019

Note de service n°2019-087 du 28-5-2019 : **Circulaire de rentrée 2019 : les priorités pour l'école primaire**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142385

BO n°3 du 26 avril 2018

2018-049 du 25-4-2018 : **Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128704

2018-050 du 25-4-2018 : **Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707

2018-051 du 25-4-2018 : **Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128731

2018-052 du 25-4-2018 : **La résolution de problèmes à l'école élémentaire**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128735

Le guide de référence « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP »

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/23/2/Lecture_écriture_versionWEB_939232.pdf

BO n°30 du 26 juillet 2018 relatif à l'ajustement des programmes

Document Eduscol pour le cycle 2 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/62/2/ensel169_annexe1_985622.pdf

Document Eduscol pour le cycle 3 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/05/0/ensel169_annexe2V2_986050.pdf

Document Eduscol pour l'EMC :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132982

Projet de la circonscription d'Epinay sur Seine

http://ien-epinay.circo.ac-creteil.fr/spip.php?page=article&id_article=687



3 / 5

Pôle ressource de la circonscription

Extrait de la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, ERUN, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. **L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.**

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource.

Mise en œuvre du pôle ressource pour l'année scolaire 2018-2019

Au sein des écoles chacun peut à un moment ou à un autre se retrouver confronté à une difficulté voire une souffrance professionnelle, dans sa classe et/ou collectivement. Le pôle ressource peut alors être sollicité par courriel via la messagerie de la circonscription (ce.0931054R@ac-creteil.fr / objet : SOLLICITATION POLE RESSOURCE) en décrivant la nature de la difficulté et la demande effective.

Une première réunion du pôle ressource prévue le 15 octobre aura pour objet de fixer son organisation.

L'équipe du pôle ressource, en formation complète ou restreinte selon la demande formulée, analysera alors la demande et déterminera les propositions d'aide et/ou de conseils les plus appropriés.

Une réunion régulière des membres du pôle ressource permettra d'ajuster les propositions en fonction de l'évolution des situations.

Le RASED à Epinay sur Seine

Cette année, le RASED de la circonscription est composé comme suit :

- **Maîtres spécialisés dominante pédagogique :**
 - Patricia DOS RAMOS
 - Océane DURAND
 - Xavier OSMONT
 - Sylvie SILVESTRE
- **Maîtres spécialisés dominante relationnelle :**
 - Sandrine DA SILVA
 - Marion QUILGARS
 - Yamine SENOUSSAOUI
 - Malika YEFSAH
- **Psychologues Éducation nationale :**
 - Lucille BOZON
 - Jean Yves BRIARD
 - Marie Pierre LANLO
 - Raphaël PLET
 - Cécile GUILLET

Mise en œuvre et priorités



4 / 5

Les secteurs d'intervention et la constitution des antennes sont spécifiés dans l'annexe 1. L'organisation en antennes doit favoriser l'intégration effective des membres du réseau à l'équipe pédagogique et par conséquent l'intégration et la coordination de son action à la prise en charge de la difficulté des équipes par la prévention et la remédiation.

Pour ce faire, l'organisation temporelle et les objectifs visés seront à déterminer pour l'année avec l'équipe pédagogique en fonction des axes prioritaires suivants s'appuyant sur les orientations nationales actualisées. Ce calendrier complet sera à transmettre à la circonscription avant le 20 septembre 2019.

Intervention des maitres spécialisés à dominante pédagogique (maitres E)

Les maitres E interviendront dans le cadre des champs suivants :

- CE1-REP: aide individualisée pour des élèves identifiés à besoin dans le cadre des évaluations nationales,
- CE2-REP+ : aide aux élèves le nécessitant suite aux deux années de dédoublement,
- CM1 : accompagnement aux exigences du programme d'un cycle nouveau pour les élèves,
- CM2 : accompagnement des élèves pour lesquels est envisagée une pré-orientation en section d'enseignement adapté (SEGPA)

Les co-interventions en classe restent une modalité privilégiée : la première aide se pense et s'organise dans la classe. Toutefois, d'autres modalités peuvent être envisagées avec les équipes pédagogiques (groupes de lecture, de résolution de problèmes, de langage oral, de production d'écrits...).

Intervention des maitres spécialisés à dominante relationnelle

Les maitres E interviendront dans le cadre des champs suivants :

- Maternelle : favoriser l'école de l'épanouissement par l'accompagnement des élèves insécures,
- CP : poursuite en fonction des nécessités du travail engagé en GS.

Intervention des psychologues de l'éducation nationale

Outre les missions fixées et mises en œuvre dans le cadre du référentiel, une attention soutenue sera portée à la situation des élèves pour lesquels une orientation en ULIS ou une pré-orientation en SEGPA serait à envisager.

Organisation, supports et outils

Afin de pouvoir ajuster le pilotage de circonscription du RASED, l'ensemble des antennes seront réunies une fois par trimestre à l'inspection.

Chaque antenne se rassemblera durant les premières semaines de septembre pour construire avec l'équipe pédagogique le plan d'action de l'année, il s'agira de produire un calendrier des actions en y spécifiant explicitement les priorités retenues par période.

Afin de saisir le RASED, il convient de renseigner les documents annexes 2 et 3 qui sont le document préparatoire à la demande d'aide spécialisée et le document complémentaire constitutif de la demande d'aide spécialisée.

Enfin vous pourrez assurer une large diffusion du document en annexe 4 : « *Comment saisir le RASED ?* ».



Rémi Guyot

ANNEXE 1 : Antennes RASED


5 / 5

ÉCOLES	Psychologues	Dominante relationnelle	Dominante pédagogique
ROUSSEAU 1	Cécile GUILLET	Yamine SENOUSSAOUI	Patricia DOS RAMOS
ROUSSEAU 2			Sylvie SILVESTRE
ROUSSEAU mat.			
GROS BUISSON	Marie-Pierre LANLO		
FRANCE	Lucille BOZON	Yamine SENOUSSAOUI	Patricia DOS RAMOS
DUMAS			
FRANCE mat.			
DUMAS mat.			
ÉCONDEAUX	Marie-Pierre LANLO		Océane DURAND
ÉCONDEAUX mat.		Marion QUILGARS	
HUGO 1	Cécile GUILLET	Marion QUILGARS	Sylvie SILVESTRE
HUGO 2			
HUGO mat.			
SCHOELCHER	Jean-Yves BRIARD		
LACÉPÈDE 1	Raphaël PLET		Xavier OSMONT
LACÉPÈDE 2			
LACÉPÈDE mat.	Lucille BOZON	Malika YELFSAH	
LA VENELLE			
PASTEUR 1	Marie-Pierre LANLO	Malika YELFSAH	Sylvie SILVESTRE
PASTEUR 2			
PASTEUR mat.			
JOBERT			
JAURÈS 1	Raphaël PLET	Sandrine DA SILVA	Xavier OSMONT
JAURÈS 2			
JAURÈS nord			
JAURÈS sud			
ROLLAND	Jean-Yves BRIARD		X. OSMONT & O. DURAND
ROLLAND mat.		Marion QUILGARS	
MARTIN	Jean-Yves BRIARD		Patricia DOS RAMOS
RENOIR		Malika YELFSAH	